

Envoyé en préfecture le 02/07/2019

Reçu en préfecture le 02/07/2019

Affiché le

SLO

ID : 038-253804710-20190625-19_29-DE



N° 19.29
ADHESION GENIPluri

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF,
Le bureau dûment convoqué le 21 juin 2019
Habilité par l'article L5211-10 du CGCT
Et la délibération 08/13 du 14 mai 2008
S'est réuni en session ordinaire au SMND
Sous la présence de Monsieur JOURDAIN

Nombre de membres en exercice : 6

Présents : 5

PRESENTS :

Monsieur JOURDAIN Jean-Pierre
Monsieur BERNARD Marc
Madame BIDARD Pascale
Monsieur CASTAING Patrick
Monsieur LOVET Jean-Pierre

EXCUSE :

Monsieur BOSCH Jean-Marie

Il est exposé :

Envoyé en préfecture le 02/07/2019

Reçu en préfecture le 02/07/2019

Affiché le

SLO

ID : 038-253804710-20190625-19_29-DE

GENIPluri – Groupement d'Employeur du Nord Isère

Afin de pouvoir remplacer un agent encadrant, en arrêt maladie pour au moins 6 mois, il est proposé d'adhérer au groupement d'Employeur du Nord Isère, qui peut mettre à disposition du SMND, une personne ayant les compétences et l'expérience requises pour la gestion budgétaire et comptable et la passation et le suivi des marchés publics du SMND.

Le coût de l'adhésion est de 200 € pour l'année 2019.

Le coût de la mise à disposition correspond au salaire brut x 2.

La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités
effectuées

HEYRIEUX, le 25 juin 2019

Jean-Pierre JOURDAIN,
Président

